Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213500358-20251202-2025_06_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM : José MERCIER ; Bernard BERTIN ; Pascal COLLIN ; Dominique MOTEL ; Christian DESALLIER. MMES : Stéphanie LESEIGNEUR ; Laure JAMAIN ; Ingrid GARDE ; Sophie COUKA.

Absents excusés : RICAUD Rolande pouvoir donné à José MERCIER
DENIEL Pascal pouvoir donné à Ingrid GARDE
LE TALLEC Anne-Laure pouvoir donné à Laure JAMAIN
AUBAUD Françoise

Secrétaire : DE SALLIER Christian

Nombre de conseillers : 13
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12

Délibération 2025.06.47

CONVENTION SUR LES FRAIS DE PARTICIPATION PISCINE DE GUER – 2025/2026

Au 31 juillet 2020 le syndicat de gestion (SIGEP) de la piscine située à Guer a été dissous et la Communauté de Communes a repris sa gestion le 1er août 2020 dans le cadre de sa compétence « gestion des équipements aquatiques du territoire »

Il y a donc lieu de signer une convention pour définir les modalités de partenariat entre OBC et les communes utilisatrices de la piscine de Guer et situées hors du périmètre d'OBC.

Cette convention couvre la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

D'une part La commune s'engage à participer à hauteur de 1.80 euro par élève de chaque école de son territoire et par séance (tarif 2025/2026). *(Le tarif est actualisé chaque année avant la rentrée scolaire par le conseil communautaire d'OBC.)*

D'autre part, 4 formats sont proposés :

Format 1 :
▪ Accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer selon la tarification définie article 4.

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213500358-20251202-2025_06_47-DE

- ⇨ Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de l'annexe 2 : Tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires

Format 2 :

▪ Accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer selon la tarification définie article 4.

▪ Accueillir les résidents hors OBC aux cours de natation destinés aux enfants et adultes en appliquant le tarif réservé aux résidents OBC.

- ⇨ Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de l'annexe 2 : Tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires
- ⇨ Accès privilégié des usagers pour les cours de natation enfants et adultes selon coût évalué dans l'annexe 3 « Evaluation de la participation des communes sur le reste à charge selon la fréquentation des usagers en 2024/2025 »

Format 3 :

▪ Accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer selon la tarification définie article 4.

▪ Accueillir le public en appliquant le tarif réservé aux résidents OBC.

- ⇨ Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de l'annexe 2 : Tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires
- ⇨ Accès privilégié des usagers pour les entrées « public » avec une participation évaluée sur la base d'un montant forfaitaire de 1000€ pour 2025/2026.

Format 4 :

▪ Accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer selon la tarification définie article 4.

▪ Accueillir les résidents hors OBC aux cours de natation destinés aux enfants et adultes en appliquant le tarif réservé aux résidents OBC

▪ Accueillir le public en appliquant le tarif réservé aux résidents OBC.

- ⇨ Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de l'annexe 2 : Tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires
- ⇨ Accès privilégié des usagers pour les cours de natation enfants et adultes selon coût évalué dans l'annexe 3 « Evaluation de la participation des communes sur le reste à charge selon la fréquentation des usagers en 2024/2025 »
- ⇨ Accès privilégié des usagers pour les entrées « public » avec une participation évaluée sur la base d'un montant forfaitaire de 1000€ pour 2025 / 2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **SIGNER** cette convention en choisissant le format 1.
- **REGLER** la facturation conformément aux modalités fixées dans la convention.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213500358-20251202-2025_06_47-DE

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 01/12/2025
Le Maire, José MERCIER

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213500358-20251202-2025_06_47-DE